




# Matériels avec label désormais sur Internet

## Plus de transparence – tout à fait dans le sens de la sécurité des produits

 est le label de l'organisme de certification de l'ESTI pour les matériels électriques définis par l'ordonnance sur les matériels électriques à basse tension (OMBT; RS 734.26). Les matériels légalement autorisés à porter ce signe de sécurité seront publiés sous [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch) au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Le signe de sécurité en vertu de l'OMBT apporte la preuve que la conformité du matériel électrotechnique a été contrôlée. En clair, cela signifie pour les consommateurs, les distributeurs et les fabricants: sécurité prouvée! Le signe de sécurité est le label synonyme de sécurité prouvée, conformément à la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro; RS

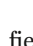
930.11), qui a pour but de garantir au consommateur la plus grande protection possible. Les matériels comportant le signe de sécurité sont homologués et surveillés sur le marché. Le signe de sécurité répond ainsi à des exigences plus élevées en matière de sécurité des produits qu'une autodéclaration du fabricant avec un marquage CE et offre aux consommateurs et

utilisateurs une plus-value. Les distributeurs (fabricants et commerçants) peuvent prouver leurs efforts pour des matériels sûrs en apposant le signe de sécurité et manifestent ainsi leur intransigeance en matière de qualité et de sécurité.

### Publication sur Internet

Sous [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch), les matériels comportant le signe de sécurité peuvent être recherchés de façon ciblée. L'entrée dans la recherche en texte intégral ou dans la recherche avancée permet de sélectionner facilement les marques de fabrique, les types et les modèles ([figure 1](#)).

### Remarques générales

Le signe de sécurité facultatif  certifie que le matériel a reçu l'attestation d'un organisme accrédité et qu'il répond aux exigences de l'OMBT (ainsi qu'à la Directive Basse tension 2006/95/CE de l'UE). L'ESTI garantit que les conditions d'octroi du signe de sécurité sont remplies.

Dario Marty, Directeur



Figure 1 Recherche de matériels.

### Contact

#### Siège

Inspection fédérale des installations  
à courant fort ESTI  
Luppmenstrasse 1, 8320 Fehraltorf  
Tél. 044 956 12 12, fax 044 956 12 22  
[info@esti.admin.ch](mailto:info@esti.admin.ch), [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch)

#### Succursale ESTI Romandie

Chemin de Mornex 3, 1003 Lausanne  
Tél. 021 311 52 17, fax 021 323 54 59  
[info@esti.admin.ch](mailto:info@esti.admin.ch), [www.esti.admin.ch](http://www.esti.admin.ch)